

Daniel Massé

le 17-02-2008

Bonjour Lydie
et Jean-Loup,

Ce week-end en relisant l'arrêt de renvoi devant la Cour d'Assises j'ai eu un petit détail sur lequel je n'ai pas à ma connaissance, fait de remarque. C'est ceci en page 9 - 5^{ème} paragraphe: « Monsieur Massé soutient que ses propos ont été déformés et qu'il avait seulement voulu dire à M^{re} Hernandez qu'il n'avait qu'à choisir à son égard la solution qui ne l'empêcherait pas de dormir, selon sa conscience »

Pourquoi pas! Mais je n'ai jamais dit cela, je ne sais pas d'où ils le sortent. C'est vrai qu'après une convocation chez le juge, on nous laisse pas le temps de relire la déposition que le juge a fait retranscrire à son greffier. Ce que j'ai dit devant le juge est ceci: « Tu me fais la proposition qui s'accorde le mieux avec tes scrupules, je te dirais oui ou non ». Voilà, c'est tout! C'est maître Coen qui parla à ce moment de conscience. Mais, en aucun cas il s'agissait de dormir ou pas dormir. Pouvez-vous vérifier si ce que dit l'arrêt de renvoi est le reflet de ma déposition en 1995.